



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Patricia GUION-FIRMIN
Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 30
Nombre de procuration pour ce point : 14
Nombre d'élus présents pour le vote : 29
Nombre de procuration pour le vote : 13

Extrait n°CC-04-2023-055

Objet : Approbation du compte administratif 2022 pour le budget annexe de l'Assainissement de CAP Nord Martinique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe TRUCA (Suppléant de Madame Marie-Thérèse CASIMIRIUS), Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Frédéric BUVAL, Patricia Marie GUION-FIRMIN.

Arrivés en cours de séance : Jonathan TABAR, Gilbert COUTURIER, Sylvain HOCHÉ.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, Justin PAMPHILE à Olivier JEAN-DENIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Violaine DIAZ, Belfort BIROTA à Christian VERNEUIL, Sarah ANGAMA à Josette MASSOLIN, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Christian RAPHA à Bruno Nestor AZEROT, Annick CHARLEC à Patricia GUION-FIRMIN.

En cours de séance : Paulette RAPON à Jean-Baptiste ROTSEN, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT à Claude BELLUNE, Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Pamela PATRON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYBOIS, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

En cours de séance : Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022/087 du 21 avril 2022 approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe de l'Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2022/092 du 21 avril 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 pour le budget annexe de l'Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-04-2044/109 du 21 avril 2022 portant Approbation budget primitif 2022 du budget annexe de l'Assainissement ;

Vu le 1^{er} avis de la Chambre Régionale des Comptes du 11 octobre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-11-2022/271 du 10 novembre 2022 approuvant la décision modificative 01 du budget annexe de l'Assainissement ;

Vu le 2^{ème} avis de la Chambre Régionale des Comptes du 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-12-2022/302 du 22 décembre 2022 approuvant la décision modificative 02 du budget annexe de l'Assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-04-2023-049 du 06 avril 2023 approuvant le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'Assainissement ;

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le compte administratif doit correspondre au compte de gestion ;

Considérant que les soldes de fonctionnement et d'investissement du SICSM ne sont pas pris en compte par le comptable dans son compte de gestion ;

Considérant que les soldes sont les suivants :

- Solde de fonctionnement SICSM : 74 245,05 €
- Solde d'investissement SICSM : - 4 445 780,74 €

Considérant que les résultats du compte administratif 2022 sont identiques aux résultats de clôture du compte de gestion 2022 hors SICSM ;

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Assainissement comme suit :

Section de fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	4 641 036,37	5 193 840,86	552 804,49
Reports de l'exercice n-1	849 397,10		- 849 397,10
Résultat cumulé de l'exercice	5 490 433,47	5 193 840,86	- 296 592,61
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	63 152,88	633 011,20	569 858,32
Résultat cumulé de l'exercice avec restes à réaliser	5 553 586,35	5 826 852,06	273 265,71
Section d'investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	2 922 444,35	5 406 741,59	2 484 297,24
Reports de l'exercice n-1	3 787 059,64		- 3 787 059,64
Solde d'exécution de l'exercice	6 709 503,99	5 406 741,59	- 1 302 762,40
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	2 440 604,01	2 790 610,24	350 006,23
Besoin ou capacité de financement de l'exercice	9 150 108,00	8 197 351,83	- 952 756,17
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	14 703 694,35	14 024 203,89	- 679 490,46

Considérant que les élus de la Commission finances, réunis le 29 mars 2023, ont émis un avis favorable ;

Après en avoir délibéré,

Sous la présidence du Deuxième Vice-Président, Frédéric BUVAL, le Président Bruno Nestor AZEROT s'étant retiré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe de l'Assainissement dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	4 641 036,37	5 193 840,86	552 804,49
Reports de l'exercice n-1	849 397,10		- 849 397,10
Résultat cumulé de l'exercice	5 490 433,47	5 193 840,86	- 296 592,61
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	63 152,88	633 011,20	569 858,32
Résultat cumulé de l'exercice avec restes à réaliser	5 553 586,35	5 826 852,06	273 265,71
Section d'investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice	2 922 444,35	5 406 741,59	2 484 297,24
Reports de l'exercice n-1	3 787 059,64		- 3 787 059,64
Solde d'exécution de l'exercice	6 709 503,99	5 406 741,59	- 1 302 762,40
Restes à réaliser de l'exercice à reporter	2 440 604,01	2 790 610,24	350 006,23
Besoin ou capacité de financement de l'exercice	9 150 108,00	8 197 351,83	- 952 756,17
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	14 703 694,35	14 024 203,89	- 679 490,46

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 avril 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT